

Rapport 2024

Loi Énergie Climat

Article 29

Informations relatives à

Russell Investments France

Décret d'application n° 2021-663 du 27 mai 2021

Juin 2025



RAPPORT ANNUEL Article 29 de la Loi Energie Climat

2

Russell Investments France

CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS PRÉVUES AU V DE L'ARTICLE D.533-16-1 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER, POUR LES ORGANISMES AYANT PLUS DE 500 MILLIONS D'EUROS DE BILAN OU D'ENCOURS, NON ASSUJETTIS AUX OBLIGATIONS DE PUBLICATION DE L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT (UE) 2019/2088 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2019.

Rapport 2024

Russell Investments France

6, rue Christophe Colomb - 75008 Paris

Société par actions simplifiée au capital de 3 370 000 euros immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 750 380 214

Russell Investments France est une filiale détenue à 100 % par le Groupe Russell Investments Systems Limited.

Russell Investments France dispose depuis 2012 du statut de société de gestion agréée par l'AMF et gère actuellement près de 8 milliards d'euros (incluant les activités de gestion de FIA dédiés, de gestion de mandat, de commercialisation des fonds ouverts du Groupe Russell Investments et des activités de conseil, de gestion de transition et de couverture). Forte d'une expertise de près de 30 ans et composée d'une équipe de 9 professionnels expérimentés.

Russell Investments France gère aujourd'hui 9 fonds dédiés, représentant un encours de près de 1653 millions d'euros, destinés principalement à une clientèle d'investisseurs professionnels et institutionnels.

SOMMAIRE

A. Notre démarche générale	5
B. Moyens Internes déployés	13
C. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance.....	14
D. Notre Stratégie d'engagement	17
E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles	27
F. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris	27
G. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	27
H. Approche de la prise en compte environnementale, sociale et de gouvernance dans la gestion des risques.....	27
I. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR).....	30

Contexte Réglementaire

Russell Investments France en tant que société de gestion de droit français est soumise aux obligations de l'article 29 de la Loi Energie et Climat (« art 29 LEC ») et de son décret d'application n° 2021-663 du 27 mai 2021.

L'article 29 de la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat (dite « LEC ») requiert des sociétés de gestion de portefeuille qu'elles mettent à la disposition de leurs souscripteurs et du public un document retraçant leur politique sur la prise en compte dans leur stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance et des moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique ainsi qu'une stratégie de mise en œuvre de cette politique.

L'article 29 de la Loi Énergie-Climat annule et remplace les dispositions de l'article 173 de la Loi de Transition Énergétique et a pour but de coordonner la réglementation française avec les règlements européens SFDR et Taxonomie.

Ce document vise à informer les porteurs :

- quant à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans notre stratégie d'investissement et des moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique
- sur les risques associés au changement climatique dans notre politique d'intégration des risques de durabilité

Russell Investments France s'inscrit dans cette démarche en publiant le présent rapport de son entité portant sur l'exercice comptable allant du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Ce rapport est accessible à tous sur le site internet de la société de gestion (Russell Investments France - <https://russellinvestments.com/fr>), et transmis directement aux autorités de contrôle concernées (AMF et ADEME).

A. Notre démarche générale

Filiale du groupe Russell Investments, Russell Investments France est une société de gestion spécialisée dans la gestion multi-actifs.

Le cœur de métier de Russell Investments France est de rechercher puis de sélectionner les stratégies et les gérants externes les mieux adaptés à l'objectif fixé avec le client. Les portefeuilles résultants sont combinés dans des enveloppes juridiques pouvant prendre différentes formes (fonds de mandats, mandats dédiés, FIVG, FCPE, FPS).

L'approche de Russell Investments France, très « orientée client » (*gestion d'actifs exclusivement pour compte de tiers*), est caractérisée par une **grande capacité de mise en œuvre de stratégies sur mesure et par une exigence élevée** sur le niveau des services fournis.

Russell Investments France est en phase avec la stratégie ESG mise en place par le Groupe Russell Investments, qui repose sur les 4 éléments suivantes :



C'est essentiellement au niveau de la sélection des gérants que l'approche ESG prend tout son sens pour Russell Investments France, en cherchant notamment à apprécier l'intensité avec laquelle ces derniers intègrent des critères ESG dans la gestion des portefeuilles qui leur sont confiés.

Russell Investments s'efforce d'utiliser une approche holistique, intégrant les critères ESG dans son processus d'investissement.

Nous intégrons l'investissement responsable dans notre processus d'évaluation de gérants, dans notre gestion de portefeuille, dans nos conseils en investissement, ainsi que dans l'implémentation de solutions propriétaires afin de répondre aux besoins et attentes des clients.

Processus de gestion de portefeuille	Notation des gérants - Nous sélectionnons et notons des milliers de produits d'investissement en fonction de leur capacité à ajouter une valeur significative aux portefeuilles. La notation ESG des gérants que nous sélectionnons fait intégralement partie de la notation globale du gérant en question. Construction du portefeuille - Nous ne sélectionnons que les produits d'investissement gérés activement et les mieux notés. Nos produits peuvent également inclure des thématiques ESG. Gestion des risques de durabilité - Notre équipe de gérants de portefeuilles a élaboré une politique liée à l'intégration des risques en matière de durabilité pour compléter et optimiser les risques au sein de nos portefeuilles au niveau mondial.
Recherche	Développement de stratégies - Nos équipes de recherche développent et améliorent régulièrement nos stratégies liées aux critères ESG telles que la décarbonation 2.0, l'investissement impact et les solutions thématiques ESG. Reporting - Nos reportings comprennent de nombreux éléments utilisés dans l'industrie, ainsi que notre méthodologie propriétaire de notation ESG. Afin d'améliorer la qualité de nos reportings, nous avons mis en place des partenariats avec de nombreux prestataires, tels que : Sustainalytics, MSCI, SASB, Carbone 4 et CDP. Analyse sectorielle - Nous analysons régulièrement les gérants afin de les évaluer sur l'intégration des critères ESG dans un certain nombre de classes d'actifs, à destination de nos analystes et gérants de portefeuilles. Changement climatique - Nous continuons à développer notre expertise dans l'élaboration de solutions d'investissement dans le domaine du changement climatique.
Culture et processus	Valeurs de l'entreprise - Le personnel et les valeurs de Russell Investments sont le fondement de notre entreprise et la raison de notre succès à long terme. Vous trouverez tous les détails sur nos valeurs d'entreprise ici. Diversité et inclusion - Nous pensons que la diversité et l'inclusion sur le lieu de travail favorisent la performance. La diversité fait partie intégrante de notre croissance à long terme et ajoute de la richesse à notre culture et de la valeur à notre communauté. Pratiques de durabilité - La réduction de notre impact sur l'environnement est une considération essentielle dans toutes nos activités. Engagement social - Notre engagement social est l'une de nos valeurs fondamentales et nous nous engageons à soutenir les communautés dans lesquelles nous vivons et travaillons.

Gouvernance

Vote par procuration - Nous visons à améliorer les résultats d'investissement à long terme des actifs grâce à un actionnariat actif, en nous concentrant sur quatre principes fondamentaux : la transparence, la responsabilité, l'indépendance et la valeur à long terme.

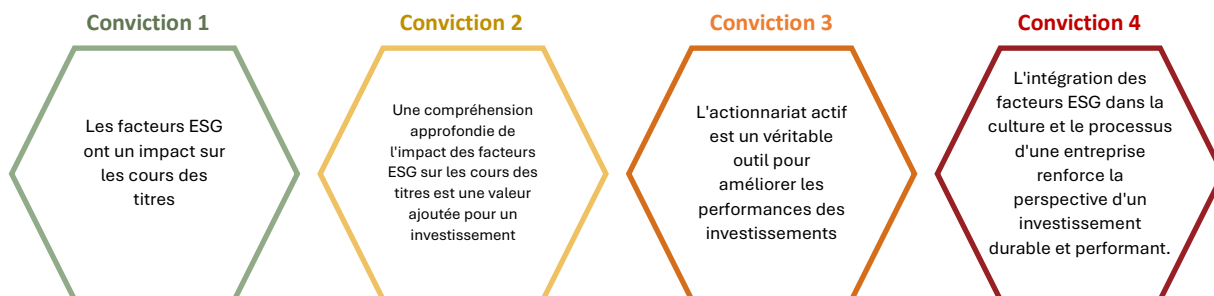
Engagement actif - Nos principes d'engagement actif sur la gestion de l'environnement intègrent les thèmes suivants : risques climatiques, la cybersécurité, la diversité, les meilleures pratiques d'entreprise, l'indépendance et la responsabilité du conseil d'administration, alignées avec notre politique de rémunération.

Collaboration - Nous collaborons régulièrement avec notre partenaire sur l'engagement actif, Sustainalytics. En outre, nous sommes signataires ou/et membres actifs de nombreuses associations spécialisées dans la promotion de l'investissement responsable. Il s'agit notamment des PRI (Principles for Responsible Investing), depuis 2009, où nous obtenons régulièrement des notes A+ en matière de stratégie et de gouvernance, de la TCFD, depuis 2019, de l'ICI, de l'IIGCC, de la CCIT, de la SIFMA et de la CFA Society.

COMMENT LES PRINCIPES ESG SONT-ILS INTEGRES ?



Au sein de Russell Investments, nous pensons que la transparence et l'investissement responsable peuvent contribuer à produire des performances financières satisfaisantes et à atteindre les objectifs des clients sur le long terme.



CONVICTION 1

Le processus de gestion de portefeuille

Recherche sur les gérants

- Le classement désagrégé ESG, comme tous les classements désagrégés, contribue au classement global du gestionnaire.

Construction du portefeuille

- Nous ne sélectionnons que les investissements gérés activement ayant les meilleurs classements globaux.

Gestion des risques de durabilité

- La politique et les pratiques en matière de risques de durabilité complètent et améliorent notre portefeuille de classe mondiale et nos pratiques de gestion des risques.



CONVICTION 2

Les analyses et recherches

Développement de stratégies

- Nos spécialistes développent et affinent en permanence les stratégies liées à la gestion ESG.

Indicateurs et reporting

- Nos reporting internes et notre supervision comprennent de nombreuses métriques standard de l'industrie, ainsi que nos propres métriques.

Analyse du secteur

- Nous enquêtons régulièrement auprès des gestionnaires et calculons de nombreux indicateurs liés à l'ESG pour un certain nombre de catégories d'actifs.

Changement climatique

- Nous avons consacré et continuons de consacrer notre expertise en matière de recherche matérielle au développement de solutions d'investissement dans le domaine du changement climatique.



CONVICTION 3 :

Culture et procédures

Valeurs de l'entreprise

- Le personnel et les valeurs de Russell Investments sont le fondement de notre entreprise.

Diversité et inclusion

- Nous sommes convaincus que la diversité et l'inclusion sur le lieu de travail permettent d'améliorer les performances.

Pratiques de travail en matière de développement durable

- La réduction de notre impact sur l'environnement est une considération essentielle dans toutes nos activités.

Implication dans la collectivité

- La collectivité est importante pour nous.



CONVICTION 4 :

Participation active

Vote par procuration

- Nous visons à améliorer les résultats d'investissement à long terme des actifs par le biais de l'actionnariat actif.

Engagement

- Ces principes ont inspiré les thèmes d'engagement que nous avons sélectionnés

Collaboration

- Nous collaborons régulièrement avec nos partenaires d'engagement et de multiples initiatives sectorielles.

En tant que gestionnaires engagés du capital de nos clients, nous continuons à développer nos capacités en matière d'investissement responsable, en intégrant et en faisant évoluer les meilleures pratiques pour répondre à l'évolution des conditions du marché. Nos stratégies sont élaborées par des professionnels expérimentés, en accord avec notre objectif plus large d'améliorer la sécurité financière de nos clients.

Gestion des risques climatiques

La gestion des risques climatiques est un domaine en évolution sur les marchés financiers.

À partir des travaux de recherche menés en 2024, nous prévoyons de renforcer notre modèle d'alignement des actifs avec l'objectif de neutralité carbone. Ces efforts visent à combler les lacunes en matière de données et à permettre une évaluation plus fine des positions en portefeuille, afin de favoriser des décisions d'investissement plus éclairées et une construction de portefeuille plus précise.

Intégration ESG

Portés par l'intérêt croissant de nos clients, nous avons renforcé nos démarches de due diligence à l'égard des gestionnaires de portefeuilles spécialisés dans les obligations et dans les marchés privés.

Notre objectif est d'identifier de nouvelles stratégies capables de générer des résultats durables tout en construisant des portefeuilles alignés sur les objectifs de neutralité carbone.

Dans cette démarche, nous veillons à maintenir des standards d'exigence stricts, en nous assurant que les gestionnaires sélectionnés disposent des capacités nécessaires pour générer une surperformance, condition essentielle pour être considérés comme éligibles à une recommandation d'investissement.

Actionnariat actif

En 2024, nous avons renforcé notre programme d'actionnariat actif en élargissant nos partenariats externes, en affinant nos indicateurs de performance clés liés à l'engagement et en augmentant la taille de notre équipe dédiée.

Nous prévoyons d'intensifier le nombre d'entretiens menés directement par nos équipes internes, ce qui permettra de renforcer les liens entre les analyses de nos gérants financiers sélectionnés, les expositions en portefeuille et les leviers potentiels de création de valeur.

Transparence et reporting

Nous mettons en place de nouvelles exigences en matière de reporting à l'intention de nos gérants sélectionnés, afin d'offrir une vision plus complète et transparente du dialogue mené au nom de nos clients.

Une attention particulière est portée aux gestionnaires sélectionnés qui visent à concilier objectifs de durabilité et performances financières, garantissant ainsi un alignement cohérent entre ambition durable et rendement attendu.

Solutions durables

Nous poursuivons l'amélioration de nos solutions d'investissement durable dans l'ensemble des classes d'actifs – obligations et actions, marchés publics et privés.



Cette année, nous anticipons une adoption accrue de « Decarb 3.0 », la toute dernière évolution de notre méthodologie de décarbonisation de nos portefeuilles. Ce modèle, plus global et sophistiqué que les versions précédentes, permet de générer de meilleurs résultats pour nos clients.

Technologie

Une mise à niveau majeure de notre plateforme interne de gouvernance, ENACT, est en cours.

Cette amélioration vise à renforcer le suivi des actions d'engagement, à intégrer de nouveaux indicateurs de performance et des objectifs complémentaires, ainsi qu'à introduire une évaluation par les pairs pour des analyses plus complètes.

Nous avons également ajouté deux indicateurs supplémentaires de suivi des résultats, portant leur nombre total à quinze, afin d'améliorer le reporting sur les résultats liés aux actions menées dans des délais définis.

Par ailleurs, nous exploitons des outils basés sur l'intelligence artificielle pour accroître l'efficacité de nos recherches et favoriser des interactions plus percutantes, basées sur les données.

Formation et développement

Notre engagement à faire progresser la connaissance auprès des institutionnels reste fort, reconnaissant que l'expertise est un levier essentiel de performance et d'innovation.

Nous investissons activement dans le perfectionnement de nos experts en leur offrant un large éventail d'opportunités de formation, qu'il s'agisse de programmes dédiés spécifiques, de partenariats avec d'autres acteurs du secteur ou de leur participation à des conférences.

Les connaissances ainsi acquises ne restent pas cloisonnées : elles sont systématiquement diffusées au sein de nos équipes et partagées avec nos clients. Cette dynamique renforce notre culture d'apprentissage continu et d'excellence.

Au niveau international, le Groupe Russell Investments, maison mère de Russell Investments France, participe de façon active et collaborative à la promotion de l'investissement responsable.

Depuis 2009, le Groupe Russell Investments est signataire des PRI (<https://www.unpri.org>) et s'engage à respecter les six principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies.

1. Nous prendrons en compte les questions ESG dans nos processus d'analyse et de décision en matière d'investissement.
2. Nous serons des acteurs actifs et tiendrons compte des questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnariat.
3. Nous exigerons des entités dans lesquelles nous investissons qu'elles publient des informations appropriées sur les questions ESG.
4. Nous encouragerons l'acceptation et l'application des principes au sein de la communauté des gestionnaires d'actifs.
5. Nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans la mise en œuvre des principes.
6. Nous rendrons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans la mise en œuvre des principes.

Par ailleurs, le Groupe est signataire de plusieurs initiatives, chartes et codes :

Signataire du CDP - <i>Carbon Disclosure Project</i> (https://www.cdp.net)
Signataire de l'IIGCC – <i>International Investors Group on Climate Change</i> (https://www.iigcc.org/)
Signataire de Transition Pathway Initiative (https://www.transitionpathwayinitiative.org/)
Signataire de la TCFD (https://www.fsb-tcfd.org/)

Nous collaborons activement à des initiatives avec des participants du secteur, des groupes de travail sur la réglementation et d'autres parties prenantes afin d'assurer collectivement le bon fonctionnement du système financier.

Au cours de l'année 2024, nous avons pris la décision stratégique de nous retirer de trois initiatives d'engagement collectif dirigées par des investisseurs – Climate Action 100+ (CA100+), l'Initiative d'engagement Net Zero (NZEI) et Nature Action 100 (NA100) – à la fin de 2024.

Cette décision est consécutive à un examen approfondi et reflète notre engagement à nous aligner sur les priorités changeantes de nos clients en renforçant notre approche interne en matière d'évaluation des risques liés au climat et à la nature.



Signatory of:



B. Moyens Internes déployés

NOS RESSOURCES FINANCIERES, HUMAINES ET TECHNIQUES DEDIEES A LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE DANS LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Ressources financières

Russell Investments France s'appuie essentiellement sur ces capitaux propres, issus de son actionnariat et de la production de valeur annuelle réalisée à travers ses activités.

Ressources humaines

L'équipe de gestion multi-actifs de Russell Investments France, composée de 2 gestionnaires de portefeuilles multi-actifs, est pleinement dédiée au déploiement du dispositif ESG dans la stratégie d'investissement.

En complément des 2 gérants de portefeuille, notre responsable de la conformité et du contrôle interne veille à ce que l'aspect "conformité réglementaire ESG", qui prend une place de plus en plus importante, soit pris en compte.

Par ailleurs, Russell Investments France s'appuie sur les ressources humaines du Groupe, qui sont organisées comme suit :

- Nombre de spécialistes : 39
- Nombre de ressources dédiées : 8

Ces équipes s'attachent à réaliser une analyse périodique globale du portefeuille sur les dimensions E, S et G.

Ressources Techniques

Dans le cadre du suivi de notre démarche ESG et de nos investissements, Russell Investments France s'appuie sur les compétences et techniques financières de prestataires externes et de fournisseurs de données reconnus sur la place financière, notamment **Sustainalytics**, une société indépendante de recherche, de notation et d'analyse ESG et de gouvernance d'entreprise indépendante.

Également, Russell Investments s'appuie sur les données et les scores ESG récupérés sur l'outil **Bloomberg**, les métriques « carbone » sont quant à elles fournies par **MSCI Carbon data et Planetrics**. Pour finir, Russell Investments s'appuie sur **Glass Lewis** pour le vote aux assemblées générales des émetteurs.

Russell Investments France s'appuie intégralement sur les ressources techniques du Groupe.

C. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance

Nos organes de gouvernance et nos méthodes de travail garantissent l'alignement de nos activités sur les intérêts de nos clients et une gestion efficace de tous nos investissements, à tous les niveaux de notre organisation.

Nos organes d'entreprise et d'investissement reconnaissent que la responsabilité est au cœur de la gestion des investissements, ce qui a été le principal moteur de notre évolution en tant que gérant des investissements de nos clients.

Russell Investments dispose d'une solide structure de gouvernance dirigée par un conseil d'administration et un comité exécutif. Le leadership en matière de responsabilité commence au sommet de l'organisation et s'exprime à travers de l'organisation et par l'habilitation d'un certain nombre de comités chargés d'établir des pratiques et d'en superviser l'exécution. Ces comités veillent au respect des normes en matière d'investissement, de risque et de gestion dans toutes les régions et sont chargés d'apporter des améliorations constantes à notre approche, conformément à nos meilleures réflexions et aux pratiques du secteur.



L'organisation du dispositif ESG de Russell Investments France est centrée sur la satisfaction des besoins de nos clients, auprès desquels sont mis à disposition des ressources internes spécifiques au niveau local et au niveau Groupe.

Pour se faire, nous adoptons une approche intégrée de l'investissement responsable, avec des spécialistes intégrés dans nos équipes d'investissement et dans l'ensemble de l'organisation.

Les équipes concernées et les initiatives prises en matière d'investissement responsable sont dirigées par deux sponsors **Kate El-Hillow**, Présidente et Directrice des Investissements, et **Lindy Freeman**, Directrice Mondiale de l'Institutionnel.

Par ailleurs deux organes de gouvernance encadrent la gouvernance et la coordination de nos initiatives en matière d'investissement responsable : le **Conseil de l'Investissement Responsable Go-to-Market (GTMRIC)** et le **Conseil de l'Investissement Responsable de la Division d'Investissement (IDRIC)**:

- Le **Conseil de l'Investissement Responsable Go-to-Market (GTMRIC)** est responsable de l'orientation de nos livrables d'investissement et de l'activité Go-to-Market en matière d'investissement responsable, afin de fournir les meilleures solutions possibles à nos clients dans le monde entier.

Ce conseil est composé de représentants de toute l'entreprise, y compris de la division des investissements, ainsi que des équipes produit, marketing, juridique, conformité et relations clients. Il est présidé par **Jihan Diolosa**, Directrice Principale et Responsable de la Stratégie Mondiale en Investissement Durable.

- Le **Conseil de l'Investissement Responsable de la Division d'Investissement (IDRIC)** est l'organe de gouvernance principal regroupant les experts en investissement responsable de notre société.

Les membres du conseil supervisent la réponse de la Division d'Investissement (ID) à un large éventail de défis et d'exigences liés à l'investissement durable, en fonction des besoins des clients, de la stratégie d'entreprise et des évolutions réglementaires, tout en collaborant étroitement avec le GTMRIC.

L'IDRIC, qui rend compte au Comité Stratégique d'Investissement (ISC), guide la pratique d'investissement responsable de la division à travers notre processus d'investissement. Par exemple, ce groupe s'assure que les données, les infrastructures et les processus sont en place pour soutenir une propriété active efficace et une approche intégrée de la prise de décision en matière d'investissement.

Le conseil est présidé par Kris Tomasovic Nelson, notre Responsable Mondiale de la Gestion de l'Investissement Durable.

- Le **Comité d'actionnariat actif** (Active Ownership Committee/AOC) supervise une approche rigoureuse et cohérente à l'échelle du Groupe des activités de vote par procuration et d'engagement. Ce comité est composé de professionnels permanents et expérimentés du Groupe occupant des fonctions variées dans le monde entier, notamment en matière de gestion de portefeuille, de recherche de gestionnaires et de stratégie d'investissement.

Les activités de vote par procuration et d'engagement sont conseillées par un membre de l'équipe juridique d'Investissements Russell. Les politiques et les lignes directrices sont révisées et ajustées au moins une fois par an afin de garantir une mise en œuvre efficace et un alignement sur les meilleures pratiques.

D'une manière générale, la structure de Gouvernance établie au sein de Russell Investments France et du Groupe Russell Investments vise à déterminer les grandes lignes de l'investissement responsable et à soutenir les actions externes, tout en garantissant la conformité des pratiques de la politique ESG.

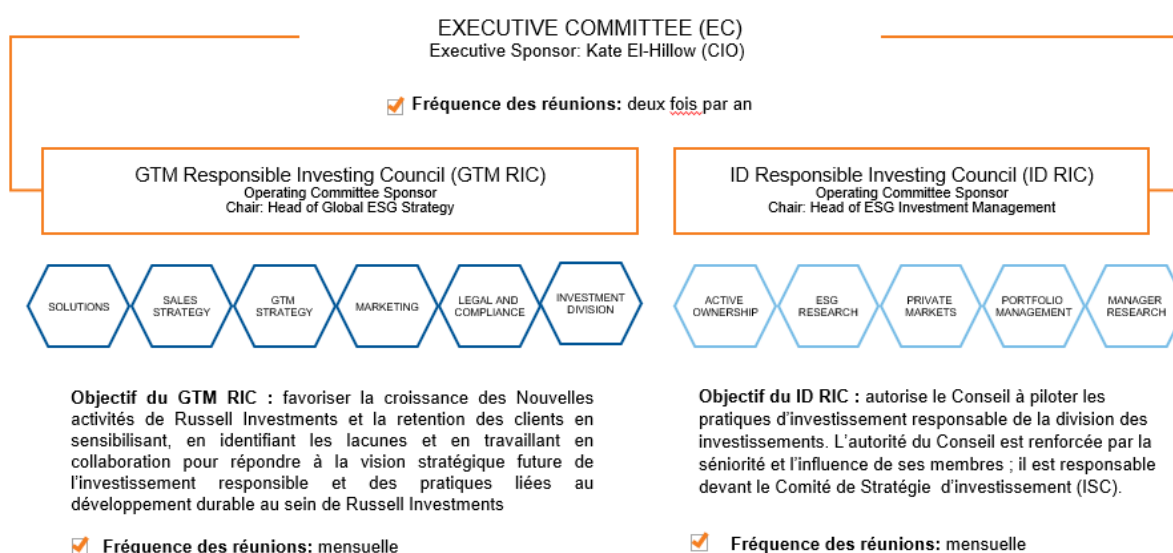
Surveillance du risque climatique par le conseil d'administration

Le conseil d'administration de Russell Investments est responsable en dernier ressort de la priorité stratégique, de la gouvernance d'entreprise et de la gestion à long terme de l'entreprise. Les risques et opportunités liés au climat ont été identifiés comme une priorité stratégique pour l'entreprise et, par conséquent, une attention particulière a été portée à la mise en place de cadres de gouvernance appropriés pour identifier, évaluer et gérer ces risques et opportunités.

Le rapport de l'entreprise sur la directive relative aux émissions de gaz à effet de serre est présenté chaque année lors de la réunion du comité d'audit et des risques. Cela permet au conseil d'administration d'approfondir sa compréhension de l'exposition de l'entreprise au risque climatique. Le conseil d'administration du groupe, par l'intermédiaire du comité exécutif et du comité d'audit et des risques, a délégué la surveillance des risques associés au changement climatique au directeur administratif, au comité de stratégie d'investissement et au comité global de gestion des risques.

Structure de l'équipe au niveau du Groupe

Investissement responsable



D. Notre Stratégie d'engagement

PERIMETRE

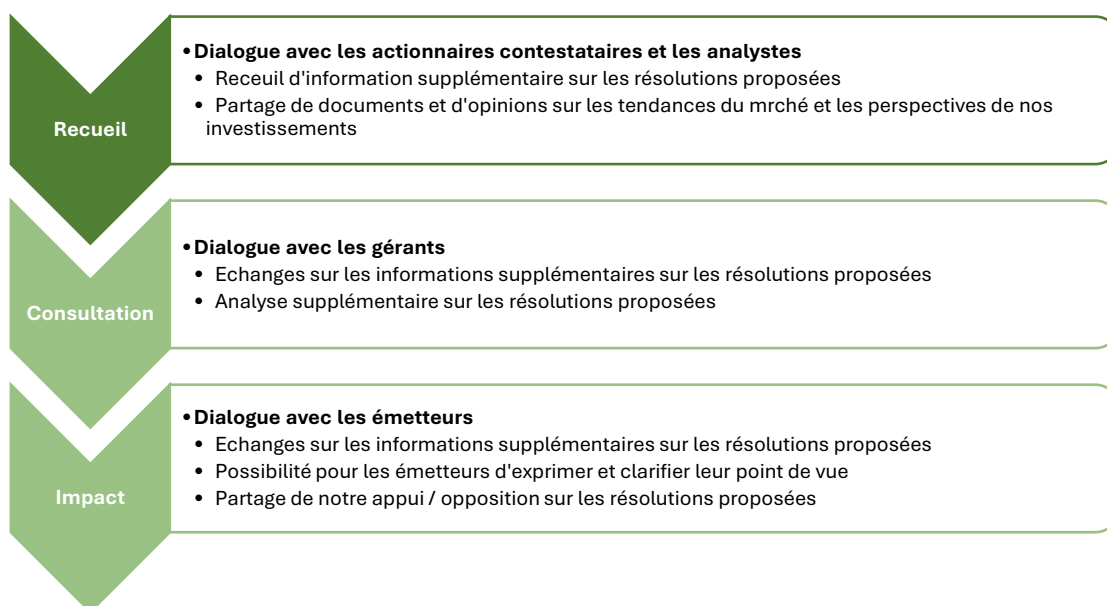
En tant que partenaire mondial de premier plan en matière de solutions d'investissement, Russell Investments est conscient de l'importance d'être un investisseur responsable et un garant du capital de ses clients. Cette responsabilité et cette opportunité s'étendent au-delà de la relation client-gestionnaire : notre approche d'investissement rassemble les meilleurs gérants et stratégies du monde dans des portefeuilles diversifiés, et par conséquent, nous occupons un point unique d'influence entre nos clients, nos gérants partenaires et les entreprises.

Notre programme d'actionnariat actif n'est pas seulement une composante importante de notre ensemble de solutions d'investissement et de notre processus de création de valeur - c'est un moyen déterminant par lequel nous influençons les actions des entreprises et des marchés dans lesquels nous investissons. Par l'exercice des droits de vote et par notre engagement, notre objectif est de faire évoluer positivement les enjeux qui conditionnent le risque et la performance des investissements. Ces enjeux sont souvent catégorisés comme des enjeux environnementaux, sociaux ou de gouvernance (ESG).

La stratégie d'engagement actionnarial de Russell Investments France s'intègre dans celle déployée au niveau mondial par son Groupe d'appartenance Russell Investments.

En tant qu'investisseur responsable, Russell Investments cherche à piloter l'efficacité managériale des entreprises dans lesquelles elle investit en exerçant une influence sur leurs pratiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance. Parce que la Gouvernance d'une entreprise a un impact fort sur la création de valeur pour l'actionnaire, une proportion significative de notre démarche actionnariale est centrée autour de la rémunération des dirigeants, des droits des actionnaires et la stratégie du conseil d'administration.

Russell Investments a formalisé sa démarche de suivi des progrès des émetteurs dans lesquels elle est investie (politique d'engagement) autour de trois axes :



Pour identifier les opportunités d'engagement, Russell Investments applique un processus systématique auprès des entreprises détenues en portefeuille.

En plus des axes thématiques prioritaires, les critères suivants sont pris en compte pour sélectionner les cibles d'engagement :

- Part de détention de Russell Investments dans l'entreprise (en pourcentage des actions en circulation) et/ou poids de l'exposition dans les fonds ;
- Historique de vote par procuration et réactivité de la direction aux préoccupations des actionnaires ;
- Analyse des risques de durabilité, réalisée en interne et par des prestataires externes, avec un focus sur la comparaison entre pairs au sein du même sous-secteur et les controverses ;
- Recherches et analyses de Glass Lewis, société de conseil en vote ;
- Expériences passées d'engagement avec l'entreprise ;
- Opportunités et risques identifiés par les gérants sélectionnés ;
- Objectifs de durabilité au niveau des fonds concernés.

En plus des critères mentionnés ci-dessus, nous concentrons nos activités d'engagement autour de six axes prioritaires, énumérés ci-dessous. Ces axes ont été définis en tenant compte des éléments suivants :

1. Notre mission d'entreprise visant à relever les défis financiers les plus urgents de nos clients,
2. Les attentes de nos clients recueillies par le biais d'enquêtes et d'échanges,
3. Nos pratiques historiques en matière de vote par procuration et d'engagement,
4. Nos valeurs et notre raison d'être d'entreprise,
5. Notre approche de l'investissement responsable.

Nos axes d'engagement sont suivis et actualisés selon les besoins afin de tenir compte des évolutions réglementaires, des risques et opportunités émergents en matière d'investissement, ainsi que des demandes et besoins de nos clients.

ENVIRONNEMENT

Le capital naturel

Encourager une gestion responsable de l'environnement et une utilisation durable des ressources



Résilience au changement climatique

Promouvoir une transparence accrue en matière de divulgations et de pratiques liées au climat



SOCIAL

Le capital humain

Action sur la manière dont les entreprises attirent, développent et conservent les employés tout en offrant des conditions de travail appropriées



Diversité & inclusion

Sensibilisation à l'impact de la diversité sur les performances et la culture d'investissement de l'entreprise



GOVERNANCE

Composition & responsabilité du conseil d'administration

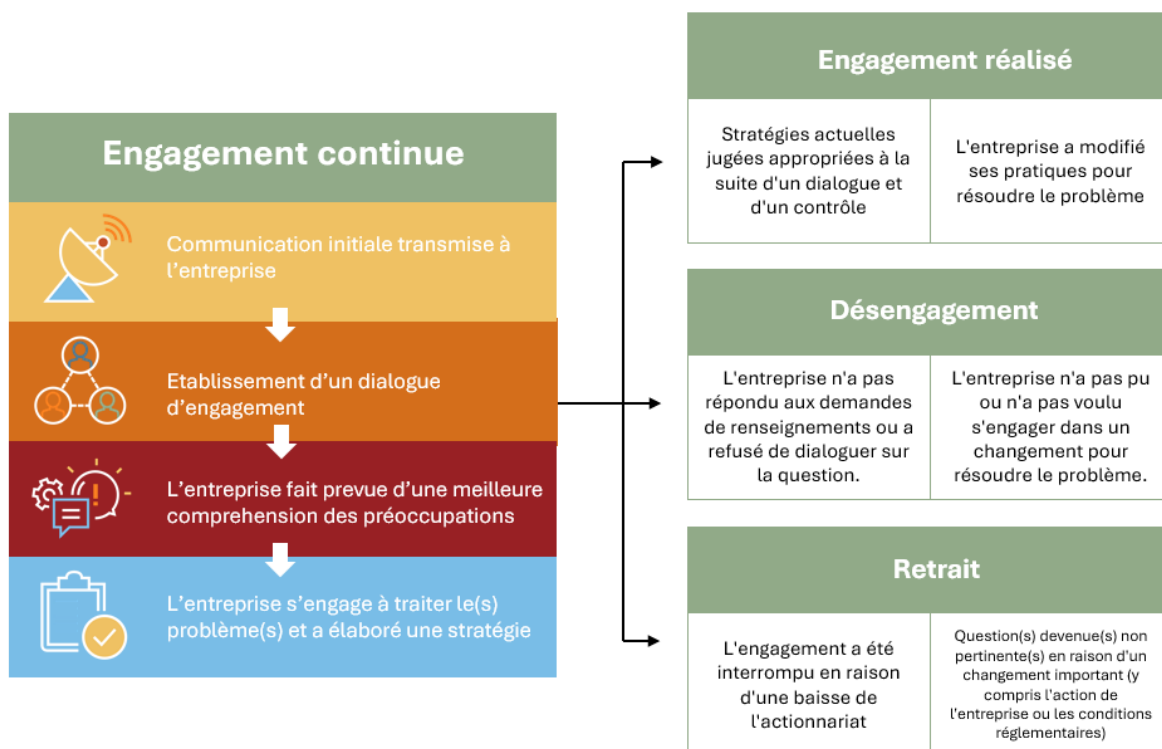
Action du conseil d'administration qui est le point central de la gouvernance d'entreprise



Rémunération des dirigeants

Alignement de la rémunération des dirigeants sur les performances de l'entreprise





Les engagements restent « en cours » tant que nous évaluons que des progrès peuvent être réalisés. Les actions en cours peuvent inclure des conversations à un stade précoce qui aboutissent à une prise de conscience, ainsi que des entreprises qui ont progressé vers la mise en œuvre d'une stratégie révisée. Bien que nous n'établissions pas d'échéancier fixe pour l'escalade ou la clôture des missions, nous visons à résoudre la plupart des problèmes dans un délai de trois ans.

Examen annuel des engagements

L'équipe du Comité de l'actionnariat actif examine régulièrement les engagements et les résultats pour déterminer si un engagement doit être résolu, désengagé ou intensifié.

Lorsqu'une entreprise ne répond pas à plusieurs reprises à nos activités de sensibilisation et/ou n'avance pas sur la voie de la mise en œuvre, le Comité de l'actionnariat actif déterminera s'il y a lieu de passer à l'intensification de cet effort ou de maintenir l'entreprise sur une liste de surveillance, ce qui impliquera un examen plus rigoureux et un dialogue fréquent avec le gérant sélectionné concerné pour justifier la détention.

Un « engagement retiré » fait référence à un engagement qui est interrompu avant qu'une résolution ne soit trouvée. Cela peut se produire en raison de changements dans les niveaux d'actionnaires, d'opérations sur titres ou d'autres décisions stratégiques entraînant l'arrêt des efforts.

Russell Investments France délègue au Groupe Russell Investments, qui gère les OPCVM dans lesquels nos fonds sont investis, le soin d'exercer les droits de vote des titres détenus.

Dans certains cas, Russell Investments France est amené à voter aux assemblées générales (dans les très rares cas de détention de titres en direct) ; le vote est alors aussi délégué à Russell Investments Ltd, dans le respect de la politique du Groupe.

Russell Investments est un actionnaire actif, comme le montre le nombre de résolutions soutenues ; la politique du Groupe repose sur la conviction que les investisseurs ont la responsabilité d'influencer le comportement des entreprises dans lesquelles ils investissent, dans l'objectif de protéger ou d'améliorer la valeur de l'actif au travers de l'exercice des votes.

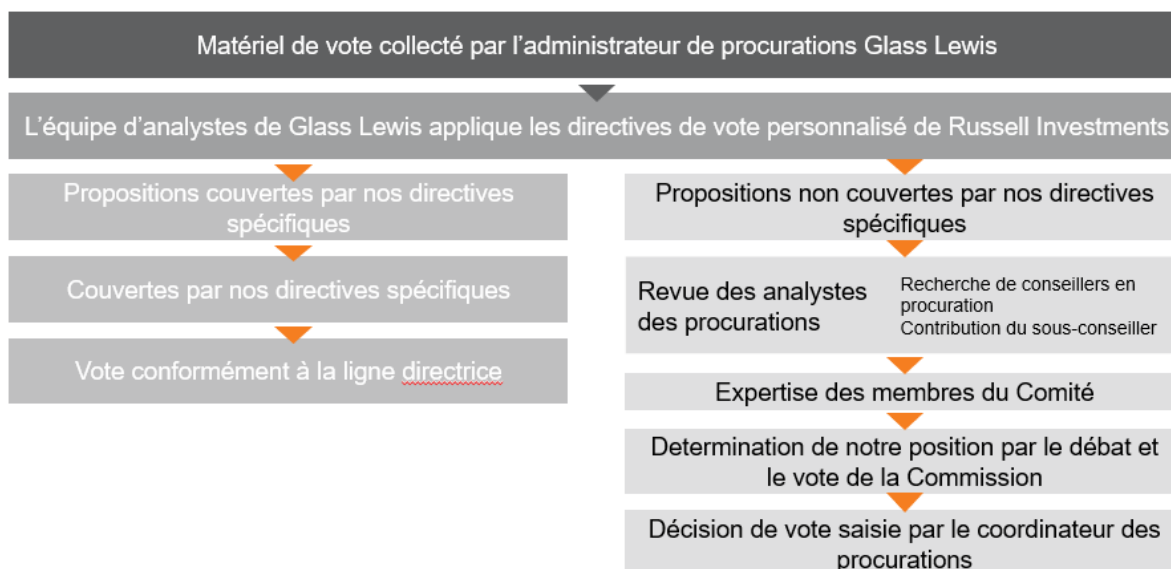
Le vote en assemblées générales s'exerce avec l'appui des recommandations personnalisées fournies par Glass Lewis.

Les principes directeurs de la politique de vote de Russell Investments sont accessibles sur le site internet : <https://russellinvestments.com/uk/important-information>.

D'une façon générale, Russell Investments est favorable aux convictions du Groupe :

- **L'indépendance**, la **responsabilité**, la **réactivité** et la **compétence des administrateurs** (les nominations sont étudiées au cas par cas ; les administrateurs doivent être en majorité indépendants)
- La **séparation** entre Président et Directeur Général
- Mesures **anti-OPA** (à moins que Glass Lewis ne recommande de voter « contre » ; les résolutions sont étudiées au cas par cas)
- La **rémunération du management** via les émissions d'actions (sous réserve qu'il n'y ait pas de risque de dilution potentielle)
- **Bonus plafonnés** et liés à la performance (rémunération du management)

Organisation de l'exercice des droits de vote :

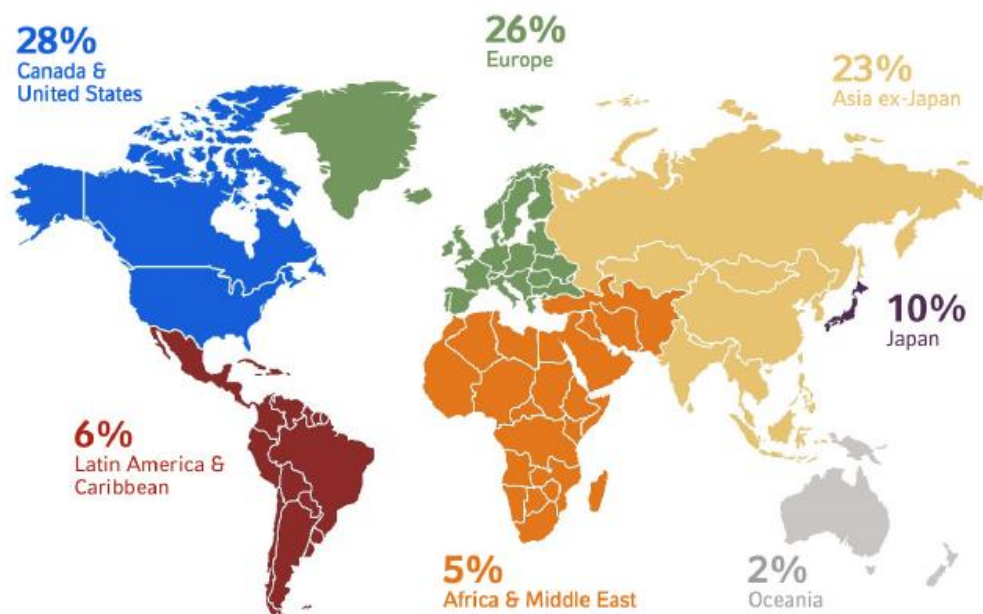


Bilan de la politique de vote notre mise en œuvre et de notre stratégie d'engagement

Le tableau ci-dessous permet de mesurer l'activité en matière de votes des résolutions de Russell Investments en 2024 :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Assemblées votées	9,512	9,547	10,041	9,949	9,747	9,265
Résolutions votées	92,902	94,598	97,534	101,293	98,267	92,350
% en faveur de la Direction	87%	88%	85%	84%	86%	92%
% contre la Direction	12%	11%	13%	13%	13%	8%

% de Votes par procuration par région en 2024 :



Chez Russell Investments, nous pensons qu'un programme de gestion solide implique de poursuivre les activités qui offrent les meilleures opportunités de rendement ou d'atténuation des risques. À cette fin, la stratégie de l'équipe de participation active de Russell Investments est axée sur les questions importantes dans les catégories générales de l'environnement, du social et de la gouvernance.

Bien que nous reconnaissons qu'un large éventail de questions mérite l'attention des actionnaires, nous pensons que l'identification d'un ensemble de priorités d'engagement favorise la responsabilité et les résultats positifs.

Russell Investments maintient six domaines d'intérêt qui ont été choisis en considérant les attentes de nos clients, nos pratiques de vote par procuration et d'engagement au fil du temps, nos valeurs d'entreprise et nos convictions en matière d'investissement responsable.

Nos domaines d'intervention sont contrôlés et mis à jour, le cas échéant, pour tenir compte des évolutions réglementaires, des nouveaux risques et opportunités d'investissement, ainsi que des demandes et besoins des clients.

ENVIRONNEMENT

Le capital naturel

Encourager une gestion responsable de l'environnement et une utilisation durable des ressources



Résilience au changement climatique

Promouvoir une transparence accrue en matière de divulgations et de pratiques liées au climat



SOCIAL

Le capital humain

Action sur la manière dont les entreprises attirent, développent et conservent les employés tout en offrant des conditions de travail appropriées



Diversité & inclusion

Sensibilisation à l'impact de la diversité sur les performances et la culture d'investissement de l'entreprise



GOVERNANCE

Composition & responsabilité du conseil d'administration

Action du conseil d'administration qui est le point central de la gouvernance d'entreprise



Rémunération des dirigeants

Alignement de la rémunération des dirigeants sur les performances de l'entreprise



Notre activité d'engagement

■ Partenariat avec Sustainalytics

Depuis début 2020, Russell Investments s'appuie sur un partenariat avec Sustainalytics pour des engagements thématiques et collaboratifs. Les programmes d'engagement de Sustainalytics permettent aux participants d'établir des relations avec un ensemble sélectionné d'émetteurs afin d'encourager l'action sur des questions spécifiques de manière à promouvoir la valeur à long terme.

Russell Investments a sélectionné des thèmes qui s'alignent sur nos domaines d'engagement prioritaires tels que définis dans la section de sélection des engagements ci-dessous, dans des domaines où l'expertise et l'accès de Sustainalytics pour augmenter les chances de succès. Pour les cinq thèmes sélectionnés, nos professionnels de l'investissement participent directement aux appels avec les entreprises ciblées.



Forêts et finances durables

Réductions des émissions directes et indirectes dans le contexte des systèmes forestiers mondiaux



Japon – Risque lié aux matériaux

L'atténuation des risques ESG importants, notamment en matière de gouvernance pour protéger la valeur actionnariale



Gestion localisée de l'eau

La gestion des risques liés à l'eau et des ressources en eau est une question commerciale essentielle pour de nombreuses entreprises



Le capital humain et l'avenir du travail

Les entreprises innovantes et compétitives doivent privilégier le capital humain

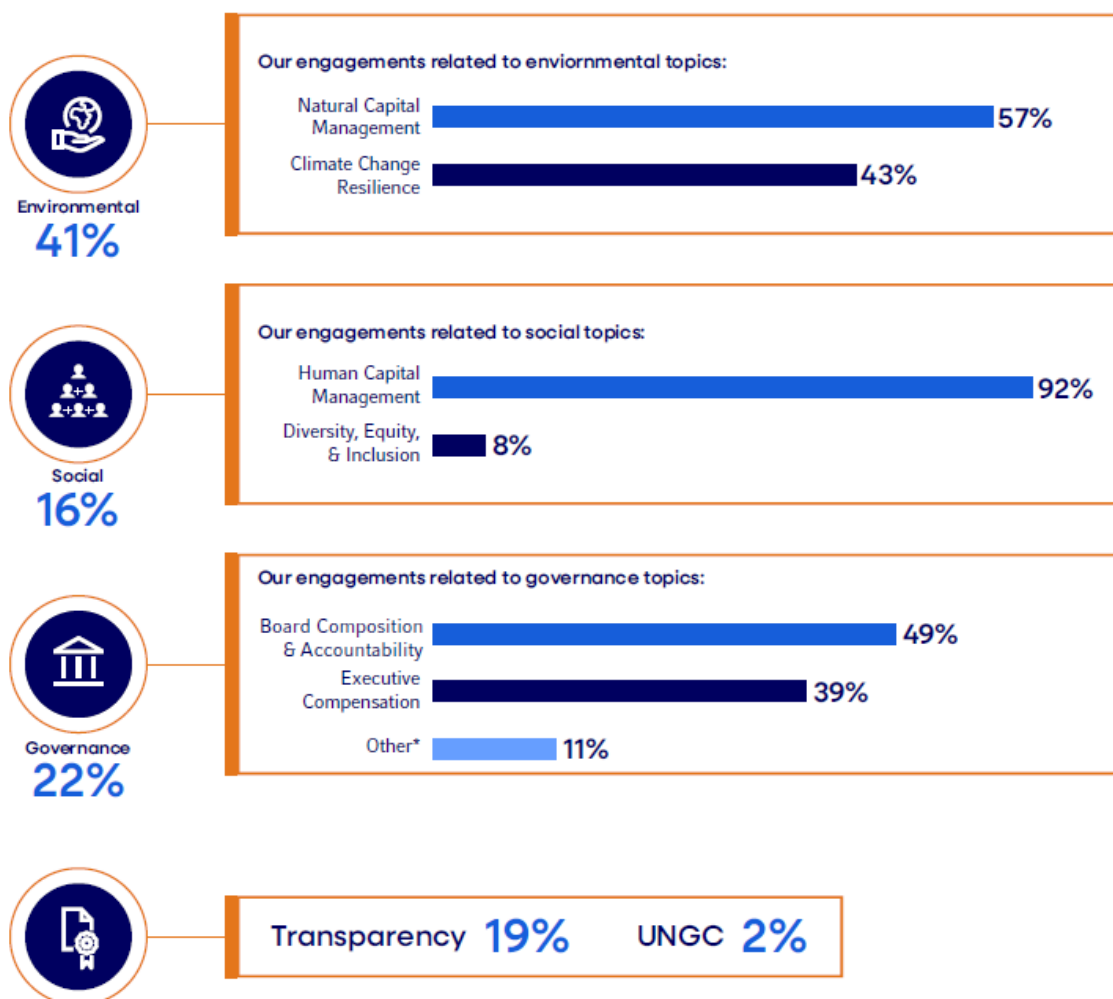


Combattre l'esclavage moderne

Mise en œuvre de stratégies efficaces pour faire face aux risques liés à l'esclavage moderne

Activité d'engagement en 2024

Chez Russell Investments, les engagements sont des dialogues entrepris pour comprendre, influencer et/ou améliorer les pratiques et les informations commerciales. Grâce à notre développement actif de l'actionnariat et à nos efforts, nous avons tenu 320 engagements avec 209 émetteurs d'actions différents au cours de l'année de référence.



*"other" identifies topics outside our engagement focus areas (such as proxy vote-related, capital allocation, related party transactions, and share capital structure).

Les bonnes pratiques de gestion sont mises en œuvre non seulement par des activités de vote par procuration, mais aussi en étant un actionnaire engagé. Notre objectif, par le biais de nos activités d'actionnaire actif, est de fournir une approche intégrée et inclusive pour promouvoir des changements qui protègent et améliorent la valeur et les droits des actionnaires.

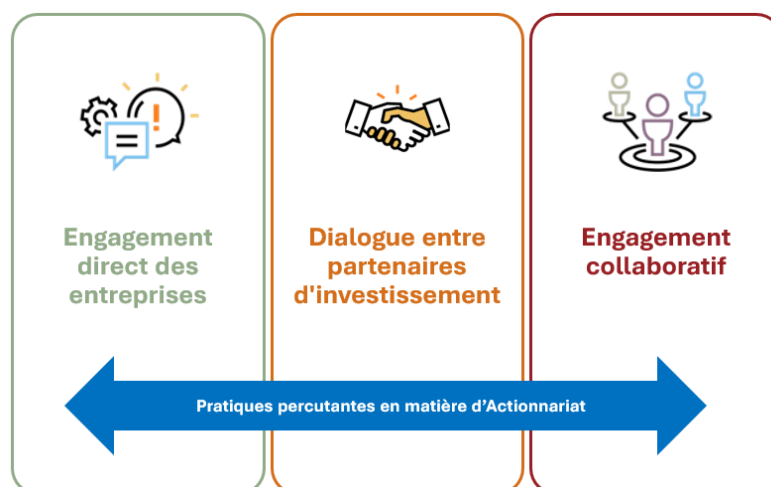


Nous estimons que l'engagement de l'entreprise est une étape importante dans la mise en œuvre de changements positifs, car il nous permet d'obtenir le soutien d'investisseurs partageant les mêmes idées et d'aborder les questions en suspens directement avec les actionnaires.

Bien que notre processus et nos activités d'engagement soient dirigés par notre sous-comité d'engagement, les participants regroupent un large éventail de professionnels de l'investissement, tant au niveau de la recherche que de la gestion de portefeuille. Dans le cadre de nos efforts visant à améliorer les meilleures pratiques de gestion dans tous les aspects de notre processus d'investissement, Russell Investments a commencé à déployer un programme visant à accroître la participation de chaque équipe de gestion de portefeuille dans nos efforts de vote par procuration et d'engagement depuis 2020.

En tant que partenaire de premier plan en matière de solutions d'investissement, doté de capacités multi-actifs et multi-gestionnaires, nous nous appuyons sur un large éventail de relations pour exercer une influence et permettre de multiples niveaux d'engagement. Ces relations s'étendent à travers les gérants sélectionnés, les fournisseurs de services de procuration et d'engagement, les autres participants au marché et, bien sûr, les entreprises. Ces relations permettent le partage d'informations et servent de boucle de rétroaction importante dans notre processus d'actionnariat actif.

En ce qui concerne l'engagement au niveau de l'entreprise, nous classons nos activités en trois catégories : l'**engagement direct** de l'entreprise mené individuellement, le **dialogue** avec et par l'intermédiaire de nos gérants sélectionnés et nos **engagements collaboratifs**, y compris ceux menés par notre fournisseur de services d'engagement.



Notre stratégie de décarbonisation renforcée comprend également l'exclusion du charbon. La part de l'utilisation du charbon dans le paysage énergétique est déjà en baisse et les projections étendent ce déclin de manière encore plus abrupte. Aux États-Unis, la production de charbon devrait diminuer de 26 % entre 2015 et 2040. Au-delà de la logique économique, il est également reconnu que le charbon contribue de manière disproportionnée au changement climatique.

Si les exclusions sont évidentes en termes de résultats, la définition de ce qui constitue une implication est moins évidente. Nous commençons par définir les entreprises du secteur du charbon comme des entreprises dont plus de 10 % des revenus proviennent de l'extraction de charbon thermique et de la production d'électricité à partir du charbon.

Ensuite, nous prenons également en compte des informations prospectives sur le positionnement global d'une entreprise en matière de transition énergétique.

Plus précisément, les entreprises qui produisent une part importante de leur électricité à partir de sources renouvelables peuvent être exemptées de la liste d'exclusion, de même que les entreprises qui se sont engagées publiquement à se désengager de leurs activités liées au charbon et qui ont fixé des objectifs d'émission nette zéro jugés crédibles.

Nous estimons que ces considérations prospectives supplémentaires, bien que plus longues à produire, sont des aspects essentiels pour identifier les entreprises du secteur des services publics, dont les enjeux sont très élevés, qui cherchent activement à faciliter la transition vers une économie à faible émission de carbone.

Notre méthodologie

La stratégie que nous avons développée s'appuie directement sur les enseignements tirés de nos recherches antérieures sur les stratégies de décarbonisation et les mandats des clients existants. Plus précisément, nous avons déjà soutenu et continuons de soutenir qu'une approche active de minimisation des actions est plus pertinente que les alternatives de décarbonisation standard, car elle nous permet d'atteindre des objectifs multiples tout en maintenant des rendements similaires à ceux des indices de référence, sans introduire de modèle de risque ou de matrice de covariance.

Pour les stratégies liées à la décarbonisation et à l'ESG, nous pensons qu'il est extrêmement important d'avoir une relation directe entre l'exposition d'une entreprise et le poids qui en découle dans le portefeuille. L'utilisation d'un modèle de risque peut compromettre cette relation directe et fournir des positions non intuitives au niveau de l'entreprise.

Pour éviter les pièges de l'utilisation d'un modèle de risque, nous nous sommes concentrés sur la maximisation de la commonalité (minimisation de la part active) de la stratégie.

Le processus de construction du portefeuille commence avec le benchmark parent ou la stratégie sous-jacente comme univers de départ pour notre processus d'optimisation.

La méthodologie d'optimisation et la fonction objectif sont les mêmes que l'univers de départ soit un indice de référence pondéré par la capitalisation boursière, une stratégie smart beta ou une autre stratégie active.

Notre processus d'optimisation permet de trouver la combinaison de titres qui permet d'atteindre les objectifs globaux d'empreinte carbone, de réserves de carbone, de score d'énergie verte et de profil ESG avec le minimum d'actions actives et de coûts de transaction.

Nous utilisons plusieurs contraintes liées au risque, notamment les écarts maximums par actif, pays, secteur et industrie. Contrairement à la fonction objectif et aux critères carbone et ESG, les contraintes de risque du portefeuille diffèrent selon l'univers de départ. Généralement, pour

les univers plus étroits et plus concentrés, nous utiliserons des contraintes de risque plus larges et pour les univers plus larges et plus diversifiés, nous utiliserons des contraintes plus étroites.

E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles

Le règlement européen "Taxonomie", ou Règlement (UE) 2020/852 adopté en 2020, établit une classification des activités économiques en utilisant des critères scientifiques pour aider les investisseurs à identifier les activités « vertes ».

La taxonomie de l'UE reconnaît comme « durable » du point de vue de l'environnement, une activité économique qui apporte une contribution substantielle à au moins l'un des six objectifs environnementaux - tels que définis dans le règlement taxonomie - tout en ne nuisant pas de manière significative à l'un des objectifs environnementaux restants.

Ces exigences sont vérifiées par le respect de critères spécifiques, définis dans les actes délégués du règlement relatif à la taxonomie.

Les investissements sélectionnés des fonds de Russell Investments France ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental (Taxonomie).

F. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris

Russell Investments France ne met pas en œuvre de stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre sur la période concernée.

Au 31/12/2024, seul un FCPE est géré selon une approche responsable et dont l'objectif cible d'empreinte carbone est d'être en permanence à un niveau inférieur par rapport à son univers d'investissement représenté par son indice de référence. Le Fonds ne prend toutefois aucun engagement quant à une proportion minimale.

Par ailleurs, tous les autres fonds gérés par Russell Investments France étant des fonds dédiés uniquement, des dispositions pourront être appliquées en accord avec le client du fonds concerné.

G. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

À ce jour, Russell Investments France ne met pas en œuvre de stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme des liés à la biodiversité sur la période concernée.

Au 31/12/2024, aucun des fonds gérés Russell Investments France n'intègre des objectifs de long terme liés à la biodiversité. En effet s'agissant de fonds dédiés, des dispositions pourront être appliquées en accord avec le client du fonds concerné.

H. Approche de la prise en compte environnementale, sociale et de gouvernance dans la gestion des risques

La politique de rémunération de Russell Investments France privilégie une gestion des risques stricte et efficace en matière de durabilité. Ainsi, l'évaluation du personnel identifié tient compte non seulement des risques financiers mais aussi des risques en matière de durabilité.

Cette dernière est mise à jour, à fréquence annuelle, et le Responsable de la Conformité et du Contrôle interne est chargé de vérifier sa bonne application et sa conformité à la réglementation applicable.

Le montant global de la rémunération variable est déterminé par le Groupe Russell Investments en tenant compte de la performance financière et des résultats de Russell Investments France sur l'exercice. La Direction Générale de Russell Investments France détermine du montant total des rémunérations, dans le respect de la séparation absolue entre la composante fixe et la composante variable.

Le montant total de la rémunération variable est déterminé en tenant compte de l'ensemble des risques.

L'INTEGRATION DES CRITERES ESG DANS LE REGLEMENT INTERNE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU DE SURVEILLANCE

Le conseil d'administration du Groupe Russell Investments s'assure de la conformité de la politique de rémunération à l'ensemble des dispositions réglementaires applicables mais aussi de la prise en compte des risques financiers et extra-financiers.

Les membres du conseil d'administration du Groupe Russell Investments sont régulièrement sensibilisés aux enjeux ESG et retranscrivent aux différentes entités, y compris Russell Investments France, les pratiques à adopter pour améliorer l'intégration de ces critères.



La politique de Russell Investments est d'intégrer les risques liés au développement durable dans nos solutions d'investissement en identifiant, évaluant et gérant les risques pertinents dans le cadre de notre processus d'examen des gérants, du type de gestion et de la mise en œuvre de solutions exclusives.

Nous pensons que les risques liés au développement durable sont les plus pertinents pour les résultats d'investissement lorsqu'ils présentent une matérialité financière et, comme tous les risques d'investissement, sont intégrés en équilibrant le risque attendu et la récompense attendue.

Dans le cadre de la gestion des solutions d'investissement, nous prenons en compte les risques de durabilité financièrement significatifs dans le contexte des rendements attendus en utilisant un ensemble de données provenant de sources, mais sans s'y limiter, des gestionnaires d'investissement, de sources de données tierces et des analyses propres à Russell Investments.

En outre, nous intégrons des risques de durabilité sur mesure en fonction des exigences des clients pour des mandats personnalisés. Enfin, nous cherchons à collaborer avec nos clients conseillers afin de prendre en compte, de surveiller et de gérer les priorités en matière de risque de durabilité dans leurs portefeuilles.

Il peut y avoir des circonstances dans lesquelles les risques de durabilité ne seront pas pertinents pour les décisions d'investissement, y compris mais sans s'y limiter :

- Lorsque le but de l'investissement est d'atteindre un ou plusieurs résultats spécifiques, par exemple en plaçant des transactions dérivées pour gérer la liquidité.
- En ce qui concerne certains instruments ou classes d'actifs, par exemple, les risques liés au développement durable sont peu susceptibles d'affecter la valeur de la devise de référence.
- L'exécution de mandats sur mesure qui excluent les risques de durabilité ou les caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance (ESG).
- Les services qui sont exécutés par Russell Investments avec une appréciation limitée.

Lorsque les décisions d'investissement sont prises par des gérants sélectionnés, ils sont chacun responsables de l'identification et de la considération des risques de durabilité et des opportunités d'investissement et de déterminer, selon leur opinion, s'ils sont, ou pourraient potentiellement être, financièrement importants.

Les gérants sélectionnés seront tenus de surveiller et de divulguer les risques liés à la durabilité à Russell Investments sur une base continue.

En outre, nous incorporons des risques de durabilité sur mesure en fonction des exigences des clients pour les mandats personnalisés. De même, nous cherchons à collaborer avec nos clients pour prendre en compte, surveiller et gérer les priorités du risque de durabilité dans leurs portefeuilles.

I. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)

PERIMETRE DES FONDS DE RUSSELL INVESTMENTS FRANCE EN VERTU DU REGLEMENT EUROPEEN SFDR

Au 31/12/2024, Russell Investments France gère 9 fonds, tous des fonds dédiés destinés à des investisseurs professionnels et institutionnels uniquement dont 8 sont classés dans la catégorie dite « Article 6 » du Règlement Européen SFDR (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*).

Seul un FCPE est classifié « Article 8 » du règlement SFDR ; il représente 57 millions d'euros, soit 3% des encours des OPC pour lesquels Russell Investments France est la société de gestion en titre.

Pour plus d'informations

Contact : **Russell Investments Active Ownership**

Veuillez-vous référer à notre site internet : <https://russellinvestments.com/fr>

Informations importantes

Pour les clients professionnels uniquement.

Il ne s'agit pas d'un document marketing. Sauf indication contraire, Russell Investments est la principale source de toutes les données. Toutes les informations contenues dans ce document sont à jour au moment de l'émission et, à notre connaissance, exactes. Toute opinion formulée est celle de Russell Investments, n'est pas une déclaration de fait, est sujette à changement et ne constitue pas un conseil d'investissement.

Russell Investments France - 750 380 214 RCS Paris. S.A.S. au capital de 3 370 000 euros.
Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP12000010)
Adresse postale : 6, rue Christophe Colomb - 75008 - Paris - France
Site internet : www.russellinvestments.com/fr

Document non contractuel, mis à jour le 23/06/2025

Copyright : Tous droits réservés

© Russell Investments France, 2025

